



DM-2026/006

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Ville de Royat – CULTURE – Spectacles – LA COMPAGNIE DE MARIE CHANTAL

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la proposition de l'entreprise LA COMPAGNIE MARIE-CHANTAL, en date du 27/11/2025,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir des spectacles pour la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

## DECIDE

**Article 1 :** L'entreprise LA COMPAGNIE DE MARIE-CHANTAL sise 9 rue Abbé Banier 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour la présentation de 3 dates de spectacles, le 7 juillet, le 11 août et le 8 septembre 2026 à la salle des conférences de la ville Royat, pour un montant de 3 x 1 500€ soit **4 500.00 € TTC**.

**Article 2 :** Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise LA COMPAGNIE DE MARIE-CHANTAL
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 29/01/2026.

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)..